

ÉCOLE DOCTORALE

Espaces, sociétés, civilisations (ESC)

Université Rennes 2
École des hautes études en santé publique (EHESP)
École nationale supérieure d'architecture de Bretagne (ENSAB)
Institut national d'enseignement supérieur pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement (Institut Agro - Agrocampus Ouest)
Université Bretagne Sud (UBS)
Université de Bretagne Occidentale (UBO)
Université de Rennes 1

CAMPAGNE D'ÉVALUATION 2020-2021
VAGUE B

Rapport publié le 22/09/2021



Pour le Hcéres¹ :

Thierry Coulhon, Président

Au nom du comité d'experts² :

Sabine Luciani, Présidente

En vertu du décret n°2014-1365 du 14 novembre 2014 :

¹ Le président du Hcéres "contresigne les rapports d'évaluation établis par les comités d'experts et signés par leur président." (Article 8, alinéa 5) ;

² Les rapports d'évaluation "sont signés par le président du comité". (Article 11, alinéa 2).

Membres du comité d'experts

Présidente : Mme Sabine Luciani, Aix-Marseille Université

Expert(e)s : Mme Silvia Contarini, Université Paris Nanterre
Mme Natalia Pino-Muttoni, Université de Paris
M. Ludovic Viallet, Université Clermont Auvergne
Mme Karine Weiss, Université de Nîmes

Conseiller scientifique représentant du Hcéres :

M. Andréa Del Lungo

ÉVALUATION RÉALISÉE EN 2020-2021 SUR LA BASE D'UN DOSSIER DÉPOSÉ EN DÉCEMBRE 2020 ET D'ENTRETIENS EN VISIOCONFÉRENCE EN FÉVRIER 2021

En raison du contexte sanitaire (Covid-19), la visite s'est déroulée en distanciel en respectant le processus de l'évaluation initialement prévu.

Présentation de l'école doctorale

L'école doctorale *Espaces, Sociétés, Civilisation* (ED ESC), portée par l'Université Rennes 2, est le fruit d'une restructuration de l'école doctorale *Sociétés, Temps, Territoires* (ED STT), portée depuis 2017 par l'Université d'Angers dans le cadre de la communauté d'universités et d'établissements (ComUE) Université Bretagne-Loire (UBL). La création, en 2016, de la ComUE bi-régionale UBL, par fusion de la ComUE Université Européenne de Bretagne (UEB) et de l'Université Nantes-Angers-Le Mans (L'UNAM), s'était traduite par le regroupement, au sein de l'ED STT, de 6 anciennes ED de sciences humaines et sociales (SHS) relevant des établissements partenaires. Dans le cadre de la ComUE UBL, les dix établissements co-accrédités pour le portage de l'ED STT étaient : l'Université d'Angers, l'Université de Bretagne-Occidentale (UBO), l'Université de Bretagne-Sud (UBS), Le Mans Université, l'Université de Nantes, l'Université de Rennes 1, l'Université Rennes 2, l'École des hautes études en santé publique (EHESP), l'École nationale supérieure d'architecture de Bretagne (ENSAB) et l'École nationale supérieure d'architecture de Nantes. La politique doctorale de la ComUE était pilotée par un comité doctoral constitué des chefs d'établissement. La mutualisation opérationnelle était coordonnée par l'École des docteurs Bretagne-Loire (EDBL), qui faisait office de collège doctoral pour l'ensemble de l'UBL, tandis que des pôles doctoraux de site mettaient en œuvre localement la politique scientifique des établissements. Suite à la dissolution de la ComUE UBL en 2019, la mutualisation des études doctorales est régie par une convention de coordination transitoire, qui garantit un fonctionnement à minima jusqu'à la mise en place d'un nouveau dispositif institutionnel plus en phase avec les découpages régionaux. Dans ce contexte évolutif, l'ED inter-régionale STT est amenée à se scinder en deux ED régionales. Suite à cette division, la nouvelle ED STT sera concentrée sur la région Pays de Loire, tandis que le périmètre géographique de l'ED ESC sera circonscrit à la Bretagne. Comme les 12 autres ED de Bretagne, l'ED ESC sera adossée au collège doctoral de Bretagne (CDB), porté par l'Université Rennes 1 et structuré en deux pôles doctoraux (Rennes, d'une part, Brest-Lorient-Vannes, d'autre part). La mise en œuvre du projet, qui s'inscrit dans un environnement sujet à une succession de restructurations institutionnelles importantes, est prévue pour 2023. Dans cette perspective, l'ED 604 soumet une demande de création par restructuration tout en présentant un projet qui s'inscrit dans la continuité de l'ED STT en termes de positionnement, de fonctionnement et de suivi des doctorants.

L'ED ESC demeurera multi-sites et multi-établissements : elle couvrira les sites de Brest, Lorient, Rennes, Quimper et Vannes, via une structuration en 3 pôles : Rennes, Vannes-Lorient pour l'UBS, Brest-Quimper pour l'UBO. Elle sera liée à 9 établissements, dont 7 co-accrédités - UBO, UBS, Universités Rennes 1 et Rennes 2, EHESP, ENSAB et Agrocampus - et 2 partenaires - École normale supérieure de Rennes Bruz et Sciences Po Rennes. La réduction du périmètre géographique entraînera une évolution significative en termes d'effectifs puisque les doctorants des sites d'Angers, de Nantes et du Mans rejoindront l'ED STT des Pays de Loire.

L'adossement scientifique est appelé à évoluer conformément à la répartition institutionnelle envisagée : il restera globalement identique en dehors de 5 unités de recherches (UR) exclusivement implantées en pays de Loire. En dépit de cette évolution, le périmètre thématique demeurera inchangé ; les 22 spécialités disciplinaires proposées par l'ED ESC sont identiques à celles de l'ED STT, à savoir (dans l'ordre alphabétique) : Aménagement de l'espace et urbanisme, Anthropologie, Archéologie, Archéosciences, Architecture, Archivistique, Démographie, Économie et Société, Environnement, Épistémologie et histoire des sciences et des techniques, Ethnologie, Études européennes et Internationales, Géographie, Géomatique, Histoire, Sociologie, Histoire de l'art, Patrimoine, Sciences de l'information et de la communication, Sociolinguistique, Tourisme, Sciences et Techniques des Activités Physiques et Sportives (STAPS).

Synthèse de l'évaluation

Appréciation par critère

Fonctionnement et adossement scientifique de l'école

Sur les 18 UR liées à l'ED STT, dont 7 unités mixtes de recherche (UMR) et 11 unités propres de recherche de l'enseignement supérieur (UPRES), 13, dont 5 UMR et 8 UPRES, resteront parties prenantes de l'ED ESC, la plupart

des UPRES étant multi-tutelles et deux d'entre elles (Centre de Recherche Bretonne et Celtique ; Groupe de Recherche sur l'Invention et l'Évolution des Formes) également rattachées à l'ED Arts, *Lettres, Langues*. L'équipe de direction de l'ED STT est constituée de six membres relevant des différents sites couverts par l'ED : le directeur, basé à l'Université d'Angers, et les cinq directeurs-adjoints, respectivement en charge des sites de Brest, Lorient, Nantes, Rennes et du Mans, constituent le bureau et sont membres du conseil de l'ED. Les principales missions du bureau, qui se réunit le plus souvent en distanciel, consistent à préparer les réunions du conseil de l'ED et à attribuer les aides à la mobilité doctorante, auquel cas un représentant des doctorants élu au conseil est associé aux réunions. Le conseil de l'ED STT, dont la constitution est conforme à l'arrêté du 25 mai 2016 (26 membres dont cinq représentants des doctorants et cinq extérieurs), assure, dans la mesure du possible, la représentation des établissements et des principaux champs disciplinaires et se réunit trois fois par an en alternance sur les différents sites. Une commission des thèses (CT), constituée des membres HDR du conseil, est chargée d'examiner les demandes d'inscription. Les missions de ces instances sont clairement énoncées dans le règlement intérieur de l'ED. Ce schéma de gouvernance, adapté et fonctionnel, sera maintenu et adapté à l'ED ESC, dont l'équipe de direction comportera un directeur issu de l'Université Rennes 2, également responsable du site rennais, et deux directeurs adjoints en charge des sites de Vannes-Lorient (UBS) et Brest (UBO).

L'ED STT dispose de moyens humains (une responsable administrative à Angers, épaulée par des gestionnaires de site mutualisés entre plusieurs ED) pour accomplir ses missions et répondre aux demandes des doctorants, qui déplorent toutefois d'importantes disparités selon les sites. Si cette configuration est maintenue, il est nécessaire que l'ED ESC dispose d'un responsable administratif sur le site de Rennes et qu'une coordination effective soit assurée avec les deux gestionnaires de site pour une harmonisation de l'accueil et du suivi des doctorants. Le budget de l'ED est constitué par les contributions des différents établissements au pro rata de l'effectif (100 € par doctorant inscrit en première, deuxième ou troisième années). Bien que la diminution du montant alloué annuellement (de 37.350 € en 2018 à 25.800 € en 2020) soit corrélée à la baisse de l'effectif (494 doctorants en 2018 et 441 en 2020), il s'agit d'un point de vigilance pour le fonctionnement de la future ED ESC, dont le budget devrait, si l'on se réfère au ratio actuel, se limiter à 16.000 € environ. Selon la ventilation actuelle, dont le modèle sera maintenu dans le projet, le budget est majoritairement consacré (77 %) aux actions en faveur des doctorants (42 % pour les aides à la mobilité, 18 % pour les journées doctorants, 11 % pour le soutien aux initiatives des doctorants, 6 % pour la rémunération des formateurs). La part restante (23 %) est réservée aux frais de missions et d'hébergement engagés pour organiser les réunions du conseil et les concours aux contrats doctoraux. La limitation du périmètre géographique de l'ED ESC devrait contribuer à réduire ce poste de dépense et permettre de financer plus de formations. Dans la configuration bi-régionale, l'ED ne dispose pas de locaux dédiés et clairement identifiables et les conditions d'accueil des doctorants sont très variables selon les sites.

La communication est assurée par un site web clair et fonctionnel, qu'il faudra néanmoins actualiser pour la prochaine accréditation, ainsi que par des listes de diffusion établies par l'EDBL. Il existe également une page Facebook créée par les représentants des doctorants. L'entretien en visioconférence du comité Hcéres avec les doctorants et les docteurs de l'ED, qui étaient notablement peu nombreux (15 étaient présents sur la trentaine prévue), a cependant fait apparaître un certain nombre de difficultés dans la communication interne, notamment un manque de clarté et de lisibilité des informations transmises et un déficit de coordination dans la diffusion des messages électroniques émanant de multiples interlocuteurs difficiles à identifier (gestionnaires de site, ED, pôles).

L'ED a accru son taux de financement de thèse, qui est passé de 33 % des primo-entrants en 2017-2018 à 40,5 % en 2018-2019, ce qui représente 30 nouveaux contrats doctoraux par an environ. Compte tenu du faible nombre de contrats ministériels alloués par les établissements (8 à 10 par an), cette progression est à la fois due à la réduction des effectifs et à une diversification des sources de financements, qui consistent principalement en contrats régionaux, notamment via des co-financements par les établissements, contrats handicap, contrats de recherche, contrats doctoraux spécifiques des Écoles Normales Supérieures et conventions CIFRE (Convention industrielle de formation par la recherche). Cependant, les données communiquées restent imprécises et l'ED ne semble pas en mesure d'indiquer le nombre total des doctorants bénéficiant d'un financement dédié, pas plus que la part des doctorants salariés dans l'effectif global. L'ED n'intervient pas dans le choix des sujets de thèse qui, en cas de financement, est opéré au sein des UR et arbitré par les établissements, mais relève la plupart du temps de l'initiative du directeur et du doctorant. En revanche, elle organise – excepté pour le Mans Université – un concours commun pour le recrutement des doctorants sur contrats d'établissement : les candidats présélectionnés par les UR sont auditionnés par un jury constitué des représentants des UR et des établissements, qui établit un classement par site en se fondant sur des critères explicites. Pour les financements régionaux, l'ED n'est pas organisatrice du processus de sélection, auquel elle est néanmoins associée par l'intermédiaire de l'équipe de direction. Pour les thèses non financées, la commission des thèses (CT) émet un avis consultatif sur toutes les demandes d'inscription et dispense, le cas échéant, des conseils ciblés pour l'amélioration des projets. En l'absence de critères spécifiques fixés pour l'inscription (seuil minimal de financement, mention de master par exemple), ce dispositif, qui restera en vigueur

au sein de l'ED ESC, est très pertinent car il favorise la vigilance sur le parcours des candidats, sur l'adéquation entre leur profil et leur projet, sur la pertinence de l'encadrement et sur les conditions de faisabilité de la thèse. La charte du doctorat, à laquelle est annexée la convention de formation, est signée à l'inscription par le docteur, le directeur de thèse et la direction de l'ED. Des journées de rentrée annuelles sont organisées sur les différents sites, qui proposent des dispositifs d'accueil aux doctorants internationaux. Le site de Rennes met en outre un livret d'accueil à la disposition de ses doctorants primo-entrants. Cependant, il est dommage que la logique de site prévale en l'occurrence sur le caractère transversal de la structuration doctorale. Et, même si les réunions prévoient un temps d'accueil propre à chaque ED, il serait sans doute intéressant pour la visibilité de l'ED d'organiser une réunion de rentrée unique pour tous ses doctorants. Le périmètre de l'ED ESC favorisera ce type de rencontres plénières, qui pourraient être organisées alternativement sur chacun des sites du CDB. L'ED STT est membre du Réseau international d'écoles doctorales en sociologie et sciences sociales (Rédoc), dont elle doit coordonner et accueillir la 12^{ème} université d'été, qui aura lieu en juin 2022. Mais sa dissémination géographique ne favorise pas le développement d'un réseau partenarial aux niveaux local et régional. Ce point pourra être amélioré par l'ED ESC, qui projette de créer des liens avec les acteurs économiques et associatifs de la région Bretagne. Dans cette perspective, son implication dans les 2 Écoles universitaires de recherche (EUR) - GS-CAPS (Approches créatives de l'espace public) et DIGISPORT (Digital Sport Sciences) – constitue un atout. La politique scientifique de l'ED est clairement centrée sur l'interdisciplinarité, favorisée par la richesse et la diversité de son adossement scientifique, et sur la mobilité internationale. Cette orientation se traduit par l'émergence d'une nouvelle revue doctorale – *PasserelleSHS* – consacrée aux pratiques de l'interdisciplinarité en SHS et hébergée par la Maison des sciences humaines Ange-Guépin de Nantes. Il faut espérer que cette belle initiative se poursuivra à travers une collaboration inter-régionale entre les deux futures ED STT et ESC. L'ouverture internationale est considérée comme un point fort de l'ED STT. Cependant, la mobilité entrante ne représentait que 16 % des primo-inscrits en 2018 et 12 % en 2019. Ces taux dénotent une attractivité un peu faible, d'autant que la proportion des inscrits titulaires d'un diplôme interne est très importante (70 sur 79 primo-entrants en 2018 et 44 sur 90 en 2019). En revanche, la mobilité sortante – nationale ou internationale – est une priorité de l'ED, qui consacre une part importante de son budget à des subventions aux missions des doctorants (100 € pour la France, 200 € pour l'Europe et 350 € hors Europe). En 2018 et 2019, 98 doctorants de l'ED ont bénéficié de ce dispositif, qui sera pérennisé par l'ED ESC et bénéficiera d'un guichet unique, mis en place à l'échelle du CDB de manière à faciliter l'accès à l'ensemble des financements disponibles. La promotion des cotutelles de thèse et du Label *Doctorat européen* complètera ce dispositif d'internationalisation, qui gagnerait à prendre davantage en compte la mobilité entrante, via les programmes proposés par Campus France notamment.

L'EDBL a joué un rôle structurant dans la formation doctorale de l'UBL, notamment à travers l'élaboration d'outils et de documents communs (site internet, plateforme de formation, schéma de règlement intérieur, charte du doctorat, convention de formation) et dans l'offre de formation transversale. Il est prévu que le CDB, dont la direction sera commune avec celle de l'ED ESC, reprenne la majeure partie des attributions de l'EDBL, notamment pour ce qui concerne les formations professionnalisantes et le suivi des docteurs.

Encadrement et formation des doctorants

Même si les données fournies sont incomplètes, le potentiel d'encadrement apparaît élevé et en hausse sur la période puisqu'il est passé de 174 HDR en 2017-2018 à 223 en 2018-2019. Inversement, l'effectif des doctorants a connu une baisse importante et régulière depuis 2014-2015, passant de 568 à 441 en 2019, de sorte que le nombre moyen de doctorants par encadrant, qui s'établit désormais à 1,93 est en baisse sensible depuis 2018.

Le nombre maximum de doctorants par directeur a été fixé à 8 (1 codirection valant une direction) et il est globalement respecté à quelques rares exceptions près – 3 directeurs encadraient 9 doctorants en 2019-2020. L'Université Rennes 2 peut, sur avis de la commission de la recherche, accorder aux Maîtres de conférences ou chercheurs non HDR des dérogations pour l'encadrement de thèses (2 au plus par directeur).

Sur les 441 doctorants inscrits en 2019 à l'ED STT, 270 seront rattachés à l'ED ESC (soit environ 60 % de l'effectif), selon une répartition qui d'après les données actuelles peut être estimée comme suit : 72 % de doctorants inscrits dans les universités Rennes 1 et 2 ; 22 % à l'UBO ; 6 % à l'UBS. En ce qui concerne le potentiel d'encadrement, le différentiel sera similaire puisque le nombre des titulaires habilités à diriger des recherches (HDR) passera de 223 pour l'ED STT à 133 pour l'ED ESC (soit 57 % du potentiel initial), dont 82 HDR à Rennes, 26 à Brest et 7 à l'UBS. La formation des encadrants n'est pas généralisée au sein de l'EDBL ; laissée à l'initiative des pôles, elle se limite à une invitation aux journées de rentrée. L'Université d'Angers a mis en place une demi-journée de formation obligatoire pour les nouveaux titulaires de l'habilitation à diriger des recherches (*HDRiales*). Le pôle doctoral de Rennes propose depuis 2019 un module annuel de « préparation à l'encadrement des thèses », de 2 demi-journées, avec conférences et ateliers. Le CDB prévoit d'organiser un module de sensibilisation à l'encadrement associé à la préparation de l'HDR. Il serait souhaitable que l'ED ESC se saisisse de cette question et propose à tous ses HDR des ateliers de réflexion autour des nouveaux enjeux de l'encadrement doctoral en SHS.

À partir des comités de suivi de thèses (CST) préexistants sur certains sites – depuis 2011 en Pays de Loire et depuis 2014 à l'UBO –, l'ED STT a progressivement mis en place et généralisé les comités de suivi individuels (CSI), dont les règles de constitution sont fixées dans son règlement intérieur. Le CSI, dont les membres sont désignés à l'inscription du doctorant, comprend au minimum deux membres dont obligatoirement un titulaire de l'HDR et, pour certains sites, un membre extérieur à l'UR. En revanche, l'ED ne donne pas de consignes précises sur le déroulement des CSI, pour lequel une trame d'entretien existe mais n'est pas généralisée. Ce déficit de cadrage est source d'hétérogénéité et de dysfonctionnements dans la mise en œuvre des CSI. Les doctorants décrivent ainsi des pratiques non conformes à l'arrêté de 2016, qui prévoit que le CSI (dont la direction de thèse est explicitement exclue) doit se réunir annuellement à partir de la deuxième année d'inscription (article 11) : sont évoqués des CSI de 2^{ème} ou 3^{ème} année réalisés sans entretien oral, uniquement sous forme de rapports rédigés par le doctorant et, dans certains cas, visés par le directeur de thèse avant d'être transmis aux membres du comité ou encore des entretiens se déroulant intégralement en présence du directeur. En cas de conflit entre le doctorant et son encadrement, la charte du doctorat prévoit une procédure de médiation impliquant un représentant des doctorants.

Les doctorants sont soumis à une obligation de 100 heures de formation, dont 40 heures de formations transversales, à choisir dans l'offre de l'EDBL et des pôles, et 60 heures de formations disciplinaires et scientifiques proposées par l'ED et les UR. Des formations obligatoires à l'éthique de la recherche et l'intégrité scientifique sont dispensées par les pôles et l'EDBL. Des dérogations – partielles pour la formation scientifique, totales pour la formation transversale – sont possibles pour les doctorants salariés ou en cotutelle. Cependant, les doctorants signalent de notables disparités entre les sites quant à l'application de ces dispenses et il serait sans doute utile d'en formaliser les principes d'attributions dans le règlement intérieur. L'ED a établi et publié un barème d'équivalence, qui précise le nombre de crédits attribués à chaque module et aux activités scientifiques pouvant être valorisées au titre de la formation (communications, organisation de colloque, publications etc.). Bien que ce guide soit très précis et détaillé, il introduit, aux dires des doctorants, une confusion inutile entre crédits et volume horaire. L'offre de formation scientifique proposée par l'ED STT se limite à quelques modules (entre 6 et 9) qui correspondent à une quarantaine d'heures annuelles consacrées aux outils numériques, à la méthodologie et à l'accompagnement de la thèse. Ces formations, qui font l'objet d'une évaluation systématique, sont très suivies par les doctorants et l'ED ESC gagnerait à les développer, en prenant davantage en compte la préparation à l'après-thèse, conformément à ce qui est prévu dans le projet.

Les journées doctorales de l'ED, organisées par les doctorants en alternance sur les différents sites, constituent un moment fort, qui regroupe chaque année une soixantaine de doctorants. L'intérêt de ces événements est de réunir des doctorants de différents sites et d'associer dans une même session des communications scientifiques, des modules de formation et des ateliers sur la poursuite de carrière des docteurs. Ces séminaires résidentiels, qui favorisent les échanges interdisciplinaires et la convivialité, représentent un atout pour la visibilité de l'ED et méritent d'être pérennisés par l'ED ESC. Il n'existe pas de portfolio commun aux ED de l'EDBL, mais l'ED ESC pourra bénéficier du modèle qui sera élaboré par le CDB.

Le nombre de soutenances est stable (environ 80 par an) ainsi que la durée moyenne des thèses (60 mois). Le nombre d'abandons (27 en 2017-2018, 20 en 2018-2019) correspond approximativement à un quart du nombre de primo-entrants. Il est à noter cependant que les données fournies se limitent à deux années consécutives et ne permettent pas de mesurer l'évolution sur la durée du contrat. Quoi qu'il en soit, l'ED ESC devra prendre davantage en compte cette problématique en analysant les causes des abandons et le statut des doctorants concernés de manière à envisager des pistes de remédiation.

Suivi du parcours professionnel des docteurs

La préparation à l'après-thèse est actuellement prise en charge par l'EDBL, qui propose une riche offre de formations professionnalisantes. De son côté, l'ED STT organise des ateliers de sensibilisation à la poursuite de carrière dans l'enseignement supérieur et la recherche à l'occasion des journées de rentrée et des journées doctorales. Compte tenu de la diminution des débouchés dans le secteur académique, il sera opportun de développer ces initiatives et de les ouvrir au monde socio-économique en lien avec une exploitation des fiches RNCP (Répertoire national des compétences professionnelles) et des actions de valorisation du doctorat peu nombreuses dans le bilan. Le suivi du parcours professionnel des docteurs est pris en charge par l'observatoire de l'UBL, qui effectue des enquêtes sur les diplômés 1 an et 3 ans après la soutenance, avec un taux de réponse avoisinant les 70 % pour l'ED STT. Les résultats sont présentés sous forme de fiches synthétiques par promotion et par ED, qui sont publiées sur le site de l'EDBL et communiquées aux doctorants lors des journées doctorales, mais pourraient utilement être présentées lors de réunions d'information sur le doctorat à destination des étudiants de master. Pour autant qu'on puisse en juger compte tenu du taux de réponse assez bas et du caractère récent des premières enquêtes, le taux d'insertion global des docteurs n'est pas totalement satisfaisant (77 % des répondants étaient en emploi en 2018), même si 2/3 des emplois occupés sont stables et 40 % relèvent de l'enseignement supérieur. Dans le prochain contrat, le suivi des docteurs de l'ED ESC sera assuré par le CDB, qui

coordonnera également l'offre de formation transversale et l'organisation d'actions de valorisation comme les *Doctoriales* ou *Ma thèse en 180 secondes*.

Autoévaluation et projet

L'ED STT s'est associée au processus d'autoévaluation coordonné par l'EDBL en 2018 à partir d'indicateurs quantitatifs et d'une enquête auprès des doctorants. Objet d'un séminaire à l'échelle de l'UBL et d'une réflexion collective au sein du conseil de l'ED, cette démarche a donné lieu à une analyse SWOT, qui souligne avec pertinence et lucidité les forces et les faiblesses de l'ED, telles qu'elles apparaissent à la lecture du bilan. Les actions envisagées dans le projet de l'ED ESC sont en cohérence avec les éléments pointés dans l'autoévaluation, l'objectif étant naturellement de tirer parti de la restructuration institutionnelle pour conforter les réussites et remédier aux faiblesses.

La nouvelle ED ESC s'inscrit résolument dans le prolongement de l'ED STT, dont elle reprendra en grande partie la politique et les modalités de fonctionnement tout en cherchant à consolider plusieurs points : la communication grâce à un livret du doctorant et un site dédié aux *alumni*, le suivi des doctorants via un cadrage des CSI, la préparation à l'après-thèse avec la mise en place d'un modèle de portfolio et d'un plan de formation individuel ainsi que l'organisation de formations consacrées à la poursuite de carrière en dehors du secteur académique. Par ailleurs, tout en maintenant ses collaborations avec l'ED STT autour de certains projets (*Revue PasserelleSHS* par exemple), l'ED ESC pourra tirer parti du recentrage de son périmètre pour développer ses liens avec les collectivités territoriales et les acteurs socio-économiques régionaux. De même, son implication dans 2 EUR du site (GS CAPS et DIGISPORT) lui offrira des opportunités en termes de financements de thèses et d'insertion dans des réseaux de recherche internationaux.

Appréciation globale

Partie prenante d'un contexte institutionnel complexe et évolutif, l'ED STT parvient néanmoins à accomplir ses missions et à fonctionner de façon satisfaisante grâce à un dispositif de gouvernance approprié et au dynamisme d'une direction collégiale. Malgré l'étendue de son périmètre géographique et la multiplicité de ses tutelles, elle a su trouver une identité fondée sur un positionnement interdisciplinaire en adéquation avec son adossement scientifique. La procédure de recrutement des doctorants est explicite et homogène grâce à la mise en place d'une commission des thèses, qui garantit la qualité et la faisabilité des projets. En organisant un concours commun, l'ED joue son rôle dans la sélection des candidats et l'attribution des contrats doctoraux d'établissement. Les sources de financements doctoraux sont diversifiées et le taux de thèses financées est en progression. Le soutien apporté à la mobilité sortante et aux initiatives scientifiques des doctorants ainsi que la création de la revue interdisciplinaire *PasserellesSHS* constituent également des actions très positives qui seront à raison exploitées dans le projet.

En revanche, l'ED, qui ne dispose pas d'indicateurs suffisamment précis pour analyser finement les profils de ses doctorants, est un peu en retrait sur la question du suivi, notamment en ce qui concerne les CSI, dont les modalités de fonctionnement sont hétérogènes et parfois non conformes à l'arrêté du 25 mai 2016. L'équipe de direction, faute d'avoir mis en place et généralisé un suivi personnalisé, n'est pas pleinement au fait des problèmes rencontrés par les doctorants, qui en retour n'identifient pas l'ED comme un acteur central de leur parcours doctoral. L'offre de formation mérite également d'être amplifiée et diversifiée, non seulement en termes de séminaires scientifiques mais pour la préparation de l'après-thèse. Enfin, outre sa participation au Rédoc, l'ED doit développer des partenariats régionaux, nationaux et internationaux de manière à favoriser la mobilité et la poursuite de carrière de ses doctorants.

Points forts

- Resserrement du périmètre géographique et de l'écosystème institutionnel prévu dans le projet.
- Forte implication et collégialité de la direction.
- Procédure de recrutement des doctorants satisfaisante (concours commun et commission des thèses).
- Qualité de l'adossement scientifique.
- Augmentation et diversification des financements de thèse.
- Valorisation de l'interdisciplinarité (*Revue PasserellesSHS*).
- Fort soutien aux initiatives des doctorants (journées scientifiques annuelles).
- Politique dynamique d'internationalisation (encouragement des mobilités doctorales et des cotutelles).

Points faibles

- Difficultés de fonctionnement dues à l'instabilité du contexte institutionnel sujet à une succession de restructurations.
- Difficultés à collecter l'ensemble des indicateurs globalisés nécessaires à un pilotage efficient.
- Dysfonctionnements dans la constitution et le déroulement des comités de suivi individuels (CSI).
- Offre de formation doctorale peu diversifiée et limitée en termes de volume horaire.
- Déficit de communication interne.
- Faiblesse du sentiment d'appartenance chez les doctorants.

Recommandations

À l'attention de l'école doctorale

L'ED doit mettre en œuvre son projet et profiter de la restructuration envisagée pour améliorer le suivi et la formation de ses doctorants de manière à prendre la place qui lui revient dans le champ de la formation doctorale.

La mise en œuvre et le déroulement des CSI, qui sont très disparates selon les sites, donnent lieu à des dysfonctionnements qui doivent impérativement être corrigés. Pour favoriser l'harmonisation des CSI et leur mise en conformité avec l'arrêté de 2016, l'ED ESC est invitée à en fixer précisément les modalités dans son règlement intérieur et à veiller à leur application. Afin de remplir leur rôle, les CSI doivent se dérouler sous la forme d'entretiens oraux, en l'absence intégrale de la direction de thèse. Par ailleurs, l'offre de formation, qui reste quantitativement assez limitée, ne prend pas suffisamment en compte la poursuite de carrière en SHS. L'ED est invitée à mettre en place, en collaboration avec les UR, des séminaires scientifiques thématiques et des ateliers de préparation à l'après-thèse animés par des alumni et/ou des acteurs du monde socio-économique. Dans cette perspective, on ne peut qu'encourager le développement d'une politique de partenariat tournée non seulement vers l'ED STT des Pays de Loire et les nouvelles EUR du site, mais aussi vers les institutions culturelles, le milieu associatif et les entreprises locales. Il sera également important de veiller à l'accessibilité des formations pour tous les doctorants, quel que soit leur site de rattachement. Pour ce faire, outre la retransmission par visioconférence, l'ED pourrait envisager, en partenariat avec les UR, une prise en charge des déplacements pour participation aux activités de formation.

Enfin l'ED souffre d'un déficit de visibilité vis-à-vis des doctorants, qui ne perçoivent pas clairement son rôle dans leur parcours et ne l'identifient pas comme une interlocutrice privilégiée en cas de difficulté. Pour tisser des relations de proximité avec ses doctorants et développer chez ceux-ci un sentiment d'appartenance, l'ED gagnerait à coordonner et clarifier la diffusion des messages, à organiser des réunions plénières en alternance sur les différents sites et à mettre en place un suivi plus personnalisé à travers des entretiens individuels avec l'équipe de direction.

À l'attention des établissements

La restructuration institutionnelle envisagée suite à la dissolution de l'UBL a d'importantes répercussions sur l'organisation du doctorat au sein de la ComUE. Après les efforts consentis pour constituer et faire fonctionner de façon efficiente une ED bi-régionale, les acteurs de la formation doctorale sont désormais invités à envisager le projet de l'ED ESC à l'échelle de la région Bretagne. Il faut espérer que le resserrement du périmètre géographique, qui devrait alléger les circuits administratifs, aura un effet facilitateur pour la nouvelle équipe de direction. Quoi qu'il en soit, cette dernière est en droit d'aspirer à un environnement institutionnel stable et sécurisant pour pouvoir mener à bien son projet sur le long terme. Dans cette perspective, il est recommandé aux établissements de renforcer le rôle fédérateur du CDB pour favoriser l'harmonisation des pratiques, améliorer les outils de suivi (création d'un portfolio par exemple), fournir les indicateurs nécessaires au pilotage de l'ED au-delà d'une gestion par site et tisser un réseau de partenariats régionaux.

Par ailleurs, les moyens financiers attribués à l'ED en termes de budget annuels et de contrats doctoraux d'établissement apparaissent un peu faibles, d'autant qu'ils risquent de se réduire encore considérablement avec la baisse des effectifs due à la scission des ED STT et ESC. Il est à noter que, s'il a le mérite de garantir, via l'adoption de critères communs et explicites, une participation équitable de tous les établissements, le mode de calcul retenu pour l'attribution du budget annuel est particulièrement défavorable aux ED de SHS, qui inscrivent de nombreux doctorants salariés en quatrième année et au-delà. Pour éviter que l'ED ne se trouve

entravée, faute de moyens, dans l'exercice de ses missions, les établissements sont donc invités, sinon à reconsidérer leurs critères d'attribution, du moins à les nuancer pour tenir compte des spécificités et des contraintes des SHS. Dans ce registre, il faudrait également favoriser la visibilité de l'ED en lui attribuant des locaux dédiés sur les différents sites.

Observations des établissements



**UNIVERSITÉ
RENNES 2**

UNIVERSITÉ RENNES 2
SKOL-VEUR ROAZHON 2

CAMPUS VILLEJEAN

Place du recteur
Henri Le Moal CS 24307
35043 Rennes cedex
France
T +33 (0)2 99 14 10 00
www.univ-rennes2.fr

Monsieur le Président
HCERES
2 rue Albert Einstein
75013 PARIS

Rennes, le 18 juin 2021

**Objet
Évaluation DEF-
PED220021891 - École
doctorale Espaces, sociétés,
civilisations » (ESC) -
0350937D**

Monsieur,

Je tiens à remercier, au nom des établissements impliqués dans le projet d'école doctorale ESC, les membres du comité ayant conduit les entretiens et émis les recommandations sur notre projet.

Nous avons pris connaissance des recommandations du comité, et je vous transmets en annexe les observations formulées par le futur directeur et porteur du projet de l'école doctorale ESC sur celles-ci.

Je vous prie d'agréer, M. le Président, mes respectueuses salutations.

Gaïd LE MANER-IDRISSI
Vice-présidente chargée de la recherche
Université Rennes 2

**UNIVERSITE
RENNES 2
LE PRÉSIDENT**

CAMPUS LA HARPE
Avenue Charles Tillon
CS 24414
35044 Rennes cedex

CAMPUS MAZIER
2, Avenue Antoine Mazier
22015 St-Brieuc cedex 1

Philip MILBURN

Professeur de sociologie
Directeur-adjoint de l'Ecole doctorale
Sociétés, Temps, Territoires (STT) n°604
Site de Rennes –*Porteur du projet d'ED ESC*

Rennes le 17 juin 2021

**Réponse au HCERES suite à son rapport concernant
le bilan/projet d'ED ESC (Bretagne)**

L'actuelle équipe de l'ED STT et les porteurs du projet d'ED ESC remercient vivement le comité d'experts pour l'évaluation attentive de leur bilan et de leur projet. S'agissant des recommandations, nous souhaitons apporter quelques éléments de réponse.

- Concernant les CSI, l'ED actuelle a prévu un cadrage en la matière, adopté par le conseil de l'ED le 17 avril 2018. Un rappel de ces principes pourra être diffusé rapidement auprès des encadrants de thèse. En outre, des éléments de cadrage précis seront prévus par le futur Collège doctoral de Bretagne et inscrits dans la Charte du doctorat que les doctorants et leurs encadrants seront amenés à signer à partir de 2022.
- Le projet prévoit que l'offre de formations puisse être développée, notamment sur le registre d'une préparation aux métiers de la recherche hors académie. En outre, le périmètre géographique plus restreint permettra de proposer des formations à tous ses doctorants, en finançant leur déplacement et en ayant recours aux équipements des « pôles numériques » présents sur tous les sites universitaires bretons, comportant notamment des salles de cours et des salles d'immersion ce qui permet des visioconférences dans de très bonnes conditions.
 - La nouvelle ED ESC s'emploiera à se munir d'indicateurs plus complets et détaillés concernant ses effectifs de doctorants, ce qui sera facilité par le développement de l'application Améthys actuellement en cours.
 - L'ED ESC s'emploiera également à développer la proximité avec les doctorants qui en relèveront, en ayant recours notamment à des outils numériques interactifs (forum, newsletter, etc.) et des rencontres présentiels régulières sur chaque site.
 - Il est à noter que *AgroCampus Ouest* ne sollicite pas l'accréditation pour ESC, cet établissement ne disposant pas d'enseignant ou de chercheur HDR relevant des disciplines de notre ED.

*Pour la future Ecole doctorale
« Espaces, Sociétés, Civilisations »
Le porteur du projet*

Ph. Milburn



Les rapports d'évaluation du Hcéres
sont consultables en ligne : www.hceres.fr

Évaluation des coordinations territoriales

Évaluation des établissements

Évaluation de la recherche

Évaluation des écoles doctorales

Évaluation des formations

Évaluation à l'étranger



2 rue Albert Einstein
75013 Paris, France
T. 33 (0)1 55 55 60 10

hceres.fr

[@Hceres_](https://twitter.com/Hceres_)

[Hcéres](https://www.youtube.com/Hceres)

